



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**
49 rue Thiers
84077 AVIGNON Cédex 04

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale

Vu le décret du 5 janvier 2012 donnant délégation de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Vu la consultation du Comité Technique Spécial Départemental du 7 septembre 2012

ARRÊTE

Article unique : sont prononcées, pour prendre effet à compter du 1^{er} septembre 2012, les mesures suivantes :

I. OUVERTURES DE CLASSES liées à des situations nouvelles :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
JONQUIERES	F. Mistral	6	+ 1	7
LORIOLE DU COMTAT	Les Pins	4	+ 1	5

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
BOLLENE	Joliot Curie	11 + 1 CLIS	+ 1	12 + 1 CLIS
VILLELAURE		9	+ 1	10

Modification d'une décharge de direction :

		Rentrée 2011	Rentrée 2012
VILLELAURE	ELEM	0,25	0,50

II. OUVERTURES CONDITIONNELLES DE CLASSES CONFIRMÉES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
AVIGNON MONTFAVET	Camille Claudel	6	+ 1	7
AVIGNON	Les Rotondes	5	+ 1	6

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
AVIGNON	R. Scheppler	5	+ 1	6
CAROMB		6	+ 1	7

3. École primaire :

		Nombre classes Rentrée 2011	Ouverture	Nombre classes Rentrée 2012
ST SATURNIN LES APT	Empereur	Après fusion 6 (2 Mat + 4 Elém)	+ 1	Après fusion 7 (2 Mat + 5 Elém)

III. OUVERTURES DE CLASSES ANNULÉES :

Écoles primaires :

		Nombre classes prévu Février 2012	Annulation ouvertures	Nombre classes Rentrée 2012 = Nombre classes Rentrée 2011
ORANGE	Martignan	4 (2 Mat + 2 Elém)	- 1	3 (1 Mat + 2 Elém)
ORANGE	Les Sables	6 (2 Mat + 4 Elém)	- 1	5 (1 Mat + 4 Elém)

IV. FERMETURE DE CLASSE ANNULEE :

École maternelle :

		Nombre classes prévu Février 2012	Annulation fermeture	Nombre classes Rentrée 2012 = Nombre classes rentrée 2011
CARPENTRAS	A. Reynaud	2	+ 1	3

V. FERMETURES CONDITIONNELLES DE CLASSES ANNULEES :

1. Écoles maternelles :

		Nombre classes Rentrée 2011 = Nombre classes Rentrée 2012
CADEROUSSE	Jean Moulin	4
PERTUIS	Le Clos Fleuri	8

Réouverture d'une décharge de direction :

		Quotité Rentrée 2011 = Quotité Rentrée 2012
CADEROUSSE	Jean Moulin	0,25

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011 = Nombre de classes Rentrée 2012
LA TOUR D'AIGUES	L. Aubrac	11
MORIERES LES AVIGNON	J. Cassini	9
PERTUIS	La Burlière	9

3. École primaire :

		Nombre classes Rentrée 2011 = Nombre de classes Rentrée 2012
CARPENTRAS	Les Garrigues	6 (2 Mat. + 4 Elem.)

VI. FERMETURES CONDITIONNELLES DE CLASSES CONFIRMÉES :

1. École maternelle :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermeture	Nombre classes Rentrée 2012
CAROMB	J. L. Ayme	5	- 1	4

2. Écoles élémentaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermetures	Nombre classes Rentrée 2012
BEDOIN		8	- 1	7
MORMOIRON	C. de Gaulle	6	- 1	5
STE CECILE LES VIGNES	L. Gauthier	7	- 1	6

3. Écoles primaires :

		Nombre classes Rentrée 2011	Fermetures	Nombre classes Rentrée 2012
GOULT		5 (1 Mat. + 4 Elém.)	-1 Élémentaire	4 (1 Mat. + 3 Elém.)

VII. POSTE A.S.H. :

Le poste d'enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés créé en février est rattaché au :

- **collège Silve de Monteux (circonscription L'Isle sur la Sorgue)**

VIII. RASED :

Ouverture à titre définitif de 10 postes de maîtres E (dotation supplémentaire de juin) :

- 1 dans la circonscription d'APT :
 - ♦ école primaire de St Christol
- 2 dans la circonscription d'AVIGNON 2 :
 - ♦ école élémentaire Louis Gros à Avignon
 - ♦ école élémentaire St Roch à Avignon
- 2 dans la circonscription de BOLLENE :
 - ♦ école primaire L. Pergaud à Lapalud
 - ♦ école élémentaire M. Pagnol à Valréas
- 1 dans la circonscription de CARPENTRAS :
 - ♦ école élémentaire Quintine à Carpentras
- 1 dans la circonscription de CAVAILLON :
 - ♦ école élémentaire C. de Gaulle à Cavaillon
- 2 dans la circonscription d'ORANGE :
 - ♦ école élémentaire A. Camus à Orange
 - ♦ école élémentaire La Deymarde à Orange
- 1 dans la circonscription de SORGUES :
 - ♦ école élémentaire Mourre de Sève à Sorgues

IX. POSTES de TR :

Ouverture à titre définitif de 5 postes (dotation supplémentaire de juin) :

- 1 dans la circonscription d'APT :
 - ♦ école primaire de Roussillon

- 1 dans la circonscription d'AVIGNON 2 :
 - ♦ école maternelle A. de St Exupéry à Avignon
- 1 dans la circonscription de BOLLENE :
 - ♦ école primaire La Calade à Séguret
- 1 dans la circonscription de CAVAILLON :
 - ♦ école maternelle J. Moulin à Cavaillon
- 1 dans la circonscription d'ORANGE :
 - ♦ école maternelle A. Camus à Orange

X. SECRÉTAIRE DE COMITÉ EXECUTIF :

- 0.50 créé à titre définitif à l'école élémentaire M. Pagnol à Valréas (circonscription BOLLENE).

XI. DECHARGES EXCEPTIONNELLES DE DIRECTION créées pour l'année 2012-2013 :

- 0.25 à l'école élémentaire Louis Gros à Avignon ;
- 0.25 à l'école élémentaire St Roch à Avignon.

XII. DECHARGES PARTICULIERES créées pour l'année 2012-2013 :

- 0.25 dans le cadre du Réseau pédagogique du Haut Vaucluse à l'école primaire de Sablet (circonscription de BOLLENE) ;
- 0.50 pour « Classe à Horaires Aménagés Musique » (CHAM) à l'école élémentaire J. Ferry à Vaison la Romaine ;
- 0.50 pour enseignement du provençal à l'école primaire de Villedieu (circonscription de BOLLENE) ;
- 0.50 pour soutien ASTEP-Sciences.

Avignon, le 15 octobre 2012



Bernard LELOUCH



Avignon, le 17 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Collèges, Lycées, Lycées Professionnels
publics



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27.76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : « Graines d'artistes du monde entier »

PJ : Plaquette de présentation, règlement du concours et fiche d'inscription.

Le Centre pour l'UNESCO Louis François organise un concours international d'arts plastiques destiné aux jeunes de 3 à 25 ans.

En 2013, le thème du concours sera : « **être né quelque part...** »

Les inscriptions peuvent être individuelles ou collectives. La date limite de participation et d'envoi des créations est fixée au **28 février 2013**.

Les œuvres des lauréats seront présentées au public pendant l'exposition « Graines d'artistes du monde entier » qui se tiendra à Troyes du 28 mai au 1^{er} juin 2013. Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au site : <http://centre.unesco.free.fr>

Signé par : **Bernard LELOUCH**



2/2

ETIQUETTE RÉPONSE

IDENTIFICATION LABEL

A compléter en lettres majuscules et à coller au dos de la création.

Please fill in this label in block letters and stick it on back of work.

NOM/NAME

Prénom/Firstname

Adresse personnelle/Personal Address

.....

.....

.....

E-mail

Code Postal/Postcode

Ville/Town

Pays/Country

Date de naissance/Birthday

Age

Sexe/Sex

Technique/Technical

Titre/Title

Catégorie médico-sociale/Handicapped children (si oui cochez/if concerned)

Dans le cadre d'un envoi collectif, Nom et adresse de l'établissement/
Please in case of collective mailing, Name and address of the school

.....

.....

.....

.....

E-mail

Nom de l'enseignant/Teacher's name

.....

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à en respecter toutes les clauses. / Competitors must have read and agreed to all articles of Competition's rules.

Signature / Signature



Le Centre pour l'UNESCO Louis François est une association complémentaire à l'Enseignement Public et agréée d'Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Centre pour l'UNESCO Louis François s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes à notre concours.

D'une part, nous assurons la promotion des enfants et des jeunes, d'autre part, nous les inscrivons dans la mémoire de l'Humanité.

L'ensemble de nos activités en arts plastiques verra son aboutissement dans la création du centre international d'arts et techniques de la jeunesse à Troyes.



Partenaires du Concours International d'arts plastiques 2013

- l'UNESCO (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
- La Commission Française pour l'UNESCO
- La Fédération Mondiale des Clubs UNESCO (FMACU)
- La Fédération Française des Clubs UNESCO (FFCU)

Avec l'aimable soutien de :



UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
"La richesse de chacun pour avenir..."



Hôtel du Petit Louvre
B.P. 279 - 10008 TROYES Cedex - FRANCE
E-mail : centre.unesco.troyes@free.fr - Tel. (33) 03 25 76 11 11
Site : www.centre-unesco-troyes.com



Concours International d'Arts Plastiques

Ouvert aux jeunes de 3 à 25 ans jusqu'au 28 février 2013

Graines d'artistes du monde entier

Promotion Pascale Rouillot

2013

Thème : *ETRE NÉ QUELQUE PART...*

organisé par le Centre pour l'UNESCO Louis François de Troyes FRANCE

SAMARKAND

Concours International d'Arts Plastiques

2013

Thème :

" **ETRE NÉ
QUELQUE PART...** "

« Des milliards d'humains sur la planète, dans les villes, les villages, dans la chaleur ou le froid, au bord de la mer, au pied des montagnes ou dans la plaine. Chacun de nous, grain de poussière sur le globe « est né quelque part », y a vu le jour dans sa famille, y a grandi, s'y est fait des amis...

Je ne te connais pas, je ne sais pas où tu vis. Fais-moi découvrir par un dessin, une peinture... ce lieu où tu habites, comme tu le vois et comme tu le ressens.

Peu à peu, vous êtes sortis de la famille pour vous ouvrir au monde si vaste. Cette découverte vous a fait prendre conscience que l'endroit de votre enfance est gravé dans votre mémoire : un lieu, un événement, une rencontre... L'un d'entre eux vous revient spontanément. Il sera le départ d'une création où votre imagination transformera ce souvenir. »



Règlement Concours International d'Arts Plastiques

1 La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 1^{er} juin 2013 lors de la rencontre internationale d'arts plastiques pour la jeunesse intitulée : "GRAINES D'ARTISTES DU MONDE ENTIER" du 28 mai au 1^{er} juin 2013 à Troyes.

2 La liste des lauréats pourra être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://centre-unesco-troyes.com> à partir du 12 avril 2013.

3 Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de chaque catégorie (sauf les 18/25 ans) recevront respectivement un chèque de 100€, de 85€ et de 70€. Les lauréats suivants seront récompensés en matériels professionnels d'arts plastiques et recevront un diplôme d'honneur.

4 Pour la catégorie "jeunes artistes" (18/25 ans), un **texte explicatif concernant le travail de la création artistique** devra être joint en français ou en anglais. Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix recevront respectivement 300€, 200€ et 150€. Les lauréats suivants seront récompensés en matériels professionnels d'arts plastiques et recevront un diplôme d'honneur.

5 La dotation totale du concours 2013 sera de 6000€.

6 Les créations reçues, primées ou non, demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO Louis François. Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les créations à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités.

1 Le concours est ouvert aux jeunes de 3 à 25 ans répartis en 6 catégories d'âges :
• 3/5 ans, 6/9 ans, 10/13 ans 14/17 ans et la catégorie médico-sociale.
• enfin une catégorie jeunes artistes de 18 à 25 ans : un **texte explicatif concernant le travail de la création artistique** devra être joint en français ou en anglais.

2 Participation à titre individuel ou collectif.

3 Concours réservé exclusivement aux créations artistiques sur surface plate : dessin, pastel, peinture collage, gravure... **Les créations en 3 dimensions ne sont plus acceptées (sculpture).**

4 Limites des formats : 1,20 m x 0,90 m.

5 Un seul projet par participant.

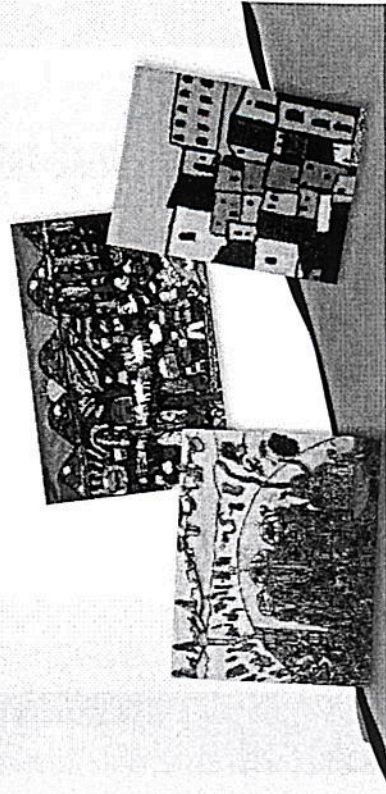
6 Date limite d'envoi des créations artistiques : 28 février 2013.

7 L'étiquette jointe (ou photocopie) est à compléter en français ou en anglais, en lettres majuscules. La coller au dos de la création.

8 Les créations doivent être acheminées au Centre pour l'UNESCO Louis François à Troyes aux frais et sous la responsabilité des concurrents.

9 Le jury délibérera le samedi 23 mars 2013 et sélectionnera 400 nominés puis désignera, parmi eux, les 100 lauréats. Les nominés recevront un diplôme et figureront sur notre site internet.

10 Le jury est composé de professionnels des arts plastiques et de personnalités d'horizons culturels divers.





Graines d'artistes du monde entier

Promotion Pascale Rouillot

2013

Thème :

“ ETRE NÉ QUELQUE PART... ”

« Des milliards d'humains sur la planète, dans les villes, les villages, dans la chaleur ou le froid, au bord de la mer, au pied des montagnes ou dans la plaine. Chacun de nous, grain de poussière sur le globe « est né quelque part », y a vu le jour dans sa famille, y a grandi, s'y est fait des amis...
Je ne te connais pas, je ne sais pas où tu vis.
Fais-moi découvrir par un dessin, une peinture... ce lieu où tu habites, comme tu le vois et comme tu le ressens. Peu à peu, vous êtes sortis de la famille pour vous ouvrir au monde si vaste.
Cette découverte vous a fait prendre conscience que l'endroit de votre enfance est gravé dans votre mémoire : un lieu, un événement, une rencontre...
L'un d'entre eux vous revient spontanément.
Il sera le départ d'une création où votre imagination transformera ce souvenir. »



On the theme:

“ TO BE BORN SOMEWHERE... ”

« Billions of people over the planet, in cities, villages, in the heat or cold, at seaside, in mountains or in the country. Each of us, particle of dust on the globe “was born somewhere”, in his family, has grown up there, has made friends...
I don't know you, I don't know where you have been living. Let me guess this place through a drawing, a painting, as you see it and as you feel it.
Little by little you left the family to get opened to the so vast world.
This experience made you feel conscious that your place of childhood has been engraved in your memory: a place, an event, a meeting...
One of these is coming spontaneously to your mind.
It will be the start of your creation in which your imagination is going to transform this memory. »



Avignon, le 18 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la scolarité

Objet : classes de neige en Savoie

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27.76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

L'Association savoyarde des Classes de Découvertes (l'ASCD) vient de publier un guide pédagogique : « ma classe de neige en 10 étapes » destiné aux écoles afin d'accompagner les équipes enseignantes dans l'organisation d'une classe de neige.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires de ce memento auprès de

**l'Association Savoyarde des Classes de Découverte
direction des services départementaux de l'éducation nationale
131 avenue de Lyon
73000 CHAMBERY**

49 rue Thiers
84077 Avignon

Toutefois, une version en ligne présentée sous la forme d'un « livre numérique » est accessible à l'adresse : <http://www.ascd73.fr/ebook/classedeneige>

Signé par : Bernard LELOUCH





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE DE
VAUCLUSE

Division de la Valorisation des
Ressources Humaines

Avignon, le 5 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles chargés du remplacement
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

Objet : Service des titulaires remplaçants

Dossier suivi par
Sylvie Le Gouadec
Stéphanie MARTIN DE CHAMAS
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 25
04 90 27 76 21
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

Réf. : Décret n°89-825 du 9 novembre 1989 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de remplacement (I.S.S.R.) aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré.

I – STATUT

Vous avez vocation à assurer des remplacements de congés (congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de maternité, ...), et d'absences pour stages de formation continue, en classes ordinaires ou spécialisées (classes élémentaires, maternelles, classes uniques, CLIS, ULIS, SEGPA, IME, prison, hôpital...). Ces remplacements vous sont désignés dans la circonscription de votre école de rattachement et si les besoins de remplacement le rendent nécessaire, dans des circonscriptions limitrophes voire sur l'ensemble du département.

Cette désignation ne peut être remise en question pour quelque motif que ce soit.

II – MODALITES D'EXERCICE DE VOTRE SERVICE

La gestion du remplacement est assurée par les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription qui seront amenés à vous informer par téléphone la veille, voire le matin du jour où le remplacement est à effectuer. Le remplacement peut également vous être désigné par la direction académique.

Lorsque vous n'êtes pas affecté sur un remplacement, il vous est demandé de rejoindre votre école de rattachement dès son heure d'ouverture de l'école et de vous mettre à la disposition du directeur d'école. Vous devrez veiller à pouvoir être joignable par tout moyen (téléphone portable et/ou téléphone de l'école de rattachement).

En cas de retour anticipé de la personne que vous remplacez, vous devez impérativement et immédiatement informer l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription.

Je vous invite à consulter régulièrement votre adresse de messagerie I-PROF ainsi que le site de la direction académique de Vaucluse, susceptible de vous apporter des informations.

Le remplacement consiste à effectuer strictement le service de la personne remplacée.



2/2

Cependant, le remplacement n'inclut pas le temps de décharge (direction d'école par exemple) ou le complément de service à temps partiel. Si l'ordre de mission du remplaçant omet de mentionner une éventuelle décharge ou temps partiel, il convient d'en informer immédiatement votre IEN.

Des remplacements par demi-journées sont envisageables sous réserve que les horaires soient compatibles avec les distances de parcours entre les deux écoles concernées.

Dans le cadre de congés longs et de remplacements de semaine complète au minimum, une prise de contact en présentiel avec l'enseignant à remplacer ou le directeur peut avoir lieu dans l'école concernée lorsque vous n'êtes pas positionné sur un remplacement.

En aucun cas, elle ne peut se faire au détriment d'un remplacement en cours. Il n'y a pas versement d'I.S.S.R. pour ces prises de contact.

Dans les autres cas, et dans le but d'assurer la meilleure continuité pédagogique, un échange téléphonique avec l'enseignant à remplacer est à privilégier.

Toute difficulté qui surviendrait, doit être signalée quelle qu'en soit la nature, à votre IEN.

III – I.S.S.R. et assurance

- 1) Indemnisation : une évolution de l'application ARIA permet depuis septembre 2012 d'automatiser le calcul et le paiement de l'I.S.S.R. (cf note jointe "processus d'automatisation du calcul de l'I.S.S.R.).

Si vous êtes affecté sur un remplacement couvrant toute l'année scolaire, vous ne pourrez prétendre au versement de l'I.S.S.R.

- 2) Assurance : conformément à l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, vous devrez avoir souscrit au préalable de tout remplacement « une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée votre responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de votre véhicule à des fins professionnelles ».

IV – ABSENCES DES TITULAIRES REMPLACANTS

En cas d'absence, il vous appartient de prévenir au plus vite votre IEN de circonscription, notamment si vous aviez un remplacement à effectuer ce jour-là.

Les absences prévues à l'avance feront l'objet d'une demande écrite à Monsieur le directeur académique, sous couvert de votre IEN de circonscription de rattachement, dans les délais réglementaires (déclaration de grossesse, congé lié à une hospitalisation, congé maladie, de paternité, ...).

Dans tous les cas, vous veillerez à transmettre rapidement toute pièce justificative de votre absence. L'envoi de ces pièces justificatives ne vous dispense pas, le cas échéant, d'un envoi aux organismes concernés (MGEN notamment).

Je vous remercie de veiller au respect de ces dispositions.

signé

Bernard LELOUCH



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE DE
VAUCLUSE

Division de la Valorisation des
Ressources Humaines

Avignon, le 5 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles chargés du remplacement
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Objet : processus d'automatisation du calcul et du paiement de l'I.S.S.R versée aux
enseignants chargés du remplacement dans le premier degré public**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

A compter de la rentrée scolaire 2012, une nouvelle application de gestion des remplacements est mise en place. Cette application a pour fonction, en autres, d'automatiser le calcul et le paiement de l'indemnité de sujétions spéciales du remplacement (I.S.S.R.), versée aux enseignants chargés du remplacement des personnels enseignants du 1^{er} degré public.

Ce processus d'automatisation entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2012. Je vous précise qu'il s'inscrit dans le cadre des règles de paiement définies par le décret n°89-825 du 9 novembre 1989.

S'agissant du calcul de l'indemnité, la distance retenue est la distance la plus courte séparant le rattachement administratif du remplaçant (RAD) de l'école où s'effectue le remplacement. Elle est calculée d'un point géo-localisé à l'autre dans le cadre d'un distancier national propre à l'application et valable pour tout le territoire métropolitain.

Le processus entraîne le traitement de l'I.S.S.R. par campagne. Ainsi, l'I.S.S.R. du mois de septembre est générée en octobre pour la paye de novembre. Il y aura donc un décalage de deux mois entre le service effectué et le paiement des I.S.S.R. correspondantes.

Ce dispositif permet enfin la génération d'une pièce justificative individuelle destinée aux enseignants chargés du remplacement.

Dès lors, une attention toute particulière doit être apportée par les enseignants, remplaçants ou non, à la transmission des pièces justificatives, dans les délais réglementaires, de tout type de congé ou d'absence de droit ou sur autorisation. Il s'agit là d'un préalable indispensable à une gestion efficace du remplacement et à l'indemnisation des enseignants qui en sont chargés.

signé

Bernard LELOUCH

DVRH – 19/10/12

Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2013 - 2014

Références : BO n°38 du 18.10.2012

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Christelle GAILLARD

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°38 du 18 octobre 2012 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un **poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre.**

Attention :

Date limite de réception de la lettre de demande de dossier de candidature adressé directement à la mission outre-mer-Andorre : 17 décembre 2012.

Envoi du dossier, par la voie hiérarchique, à la direction académique – DVRH, en double exemplaire pour le 28 janvier 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

Avignon, le 19 octobre 2012

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 44

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.dvrh-84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale, chargés de circonscription

Objet: campagne d'avancement 2012.

Références: loi 2012-347 du 12 mars 2012 et décret 2012-1061 du 18 septembre 2012.

Les textes cités en référence ont modifié le calcul de la prise en compte du congé parental en ce qui concerne l'ancienneté générale de service au titre de l'avancement d'échelon.

La commission administrative paritaire qui doit donner son avis sur le projet d'avancement ne peut être réunie avant les congés d'automne afin de respecter le délai réglementaire de huit jours pour l'envoi des documents aux membres de la CAPD.

En conséquence et contrairement aux années précédentes, les incidences financières liées aux changements d'échelon des agents promus n'interviendront qu'à partir du mois de janvier 2013, la paie de décembre étant clôturée le 12 novembre 2012.

Bernard LELOUCH



DVRH – 19/10/2012

Echanges et actions de formation à l'étranger - année scolaire 2013 - 2014

Références : BO n°38 du 18.10.2012

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°38 du 18 octobre 2012 portant mention des échanges et actions de formation à l'étranger pour l'année 2013-2014.

I/ Echange franco-allemand

Le dossier de candidature dûment complété est à renvoyer en double exemplaire auprès du supérieur hiérarchique pour le 14 décembre 2012, délai de rigueur.

II/ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

Inscription en ligne sur le site du CIEP, le dossier dûment complété sera envoyé, en double exemplaire, pour le 14 décembre 2012 auprès du supérieur hiérarchique, délai de rigueur.

III/ Séjour CODOFIL en Louisiane

- Transmission électronique par le candidat de son dossier sans avis hiérarchique et avec les pièces jointes : 7 janvier 2013 à codofil@ciep.fr, délai de rigueur
- Envoi du dossier papier dûment complété au supérieur hiérarchique : 7 janvier 2013, délai de rigueur

IV/ Echange poste pour poste au Québec

- Envoi du dossier de candidature au format électronique sans avis hiérarchique à ce.dai@ac-amiens.fr pour le 7 janvier 2013
- Envoi du dossier de candidature, format papier, en 3 exemplaires au supérieur hiérarchique pour le 1^{er} février 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH